



## CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance

créé en 2018, pour remplacer le très connu **CAP Petite Enfance**

### **Formation en Apprentissage**

#### • PUBLIC VISÉ / PRÉREQUIS

- ✓ Avoir 16 ans au début de la formation et jusqu'à 29 ans (sans limite d'âge pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés)
  - ✓ Niveau scolaire 3ème collège (DNB non obligatoire)
  - ✓ Avoir un projet professionnel réfléchi dans le domaine de la petite enfance
  - ✓ Sur entretien et sous réserve d'avoir trouvé un employeur
- Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)



#### • MODALITÉS DE LA FORMATION

- Durée 2 ans ;
- Alternance de périodes de travail en entreprise et périodes dans l'UFA ;
- 888h sur 2 ans à l'UFA de Septembre à Juin, hors vacances scolaires, tous les Mercredis et certains Vendredis ;
- Préparation au diplôme du CAP AEPE grâce à une pédagogie active pour l'apprentissage des savoirs, savoir-faire et attitudes professionnelles, grâce à des plateaux techniques dédiés au sanitaire et social équipés pour reconstituer un environnement professionnel, grâce à des formateurs experts en pédagogie de la formation professionnelle.

#### • PERSPECTIVES POST-FORMATION

Vie active : Agent (Territorial) Spécialisé en Ecole Maternelle, Auxiliaire petite enfance en crèche, Assistant Maternel à domicile...

Poursuite d'études : DE Auxiliaire de Puériculture, Bac Pro ASSP, Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles...

# Avantages de l'apprentissage



UFA Saint Joseph



Une première expérience professionnelle longue



Une formation gratuite à un métier



Un accompagnement par un professionnel qualifié



Un diplôme ou un titre professionnel reconnu

## L'apprentissage vous permet également d'obtenir :

- Un salaire *qui augmente avec l'âge et à chaque nouvelle année d'exécution du contrat*
- Un statut de salarié à part entière dans l'entreprise  
*En tant qu'apprenti vous êtes un salarié à part entière ! À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle et celle de l'entreprise vous sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.*
- **L'accès à des aides cumulables**  
*Aide à l'équipement, Aide à la restauration, Aide au permis de conduire, Fonds de solidarité des apprentis...*
- **Une formation en UFA totalement gratuite**

<https://travail-emploi.gouv.fr>

## Les atouts de l'UFA Saint Joseph

Un accompagnement dans votre recherche de contrat d'apprentissage grâce à notre réseau d'entreprises ;  
*Ecole maternelle, crèche collective, halte garderie, garderie périscolaire, centre de loisirs, centre de vacances, tout établissement d'accueil de jeunes enfants....*

L'existence d'un point d'écoute des apprentis ;

Un réseau de services de transport à votre disposition.



EXPERT.E MISE EN RELATION SERVICE  
DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :  
Dessons-Peudpiece Julie  
[julie.dessons@cfajeambosco.fr](mailto:julie.dessons@cfajeambosco.fr)  
06 86 52 99 83

### COORDONNÉES

UFA Saint Joseph Vervins  
2 Chaussée de Fontaine  
02140 Fontaine-Lès-Vervins  
03 23 98 05 11  
[ufa@stjovervins.fr](mailto:ufa@stjovervins.fr)



UFA Saint Joseph